Service Public
Fédéral
**FINANCES**
DOUANES ET ACCISES

27.06.2023

# COMMUNICATION

## CONTINGENTS TARIFAIRES POUR LES PRODUITS SIDERURGIQUES: DEBUT DU TRIMESTRE 01/07/2023 – 30/09/2023

Le 1er juillet 2023, les nouvelles quantités pour les contingents trimestriels dans le cadre des mesures de sauvegarde sur les produits sidérurgiques seront ouvertes (Règlement (UE) 2019/159).

Le 1er juillet tombant cette année un samedi, il convient de rappeler qu'il n'existe pas de disposition spécifique comme pour le début du mois de janvier. Les déclarations de mise en libre pratique acceptées par les autorités douanières les 1er, 2 ou 3 juillet **ne peuvent** donc **pas** être considérées comme ayant été acceptées le 3 juillet.

Lors de l'attribution subséquente des contingents demandés, il sera, par conséquent, strictement tenu compte des dates d'acceptation des déclarations d'importation afin de respecter le principe 'premier arrivé, premier servi'. **Les demandes du 1er juillet recevront donc la priorité par rapport à celles du 2 juillet, qui à leur tour auront la priorité sur celles du 3 juillet et ainsi de suite.**

La première allocation sur les demandes des 1, 2 et 3 juillet aura lieu le 5 juillet dans l'après-midi.